



Assistant(e) Familial(e)

LE METIER

L'Assistant(e) Familial(e) est un travailleur social qui exerce une profession d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'Assistant(e) Familial(e) est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

L'Assistant(e) Familial(e) participe à la prise en charge des conséquences des troubles de la parentalité pour l'enfant et à la prévention de leur répétition. Il/elle contribue également à la lutte contre les exclusions dont peuvent être victimes les personnes ayant souffert de troubles importants durant l'enfance.

QUALITES ESSENTIELLES :

- Bon relationnel
- Sens de l'organisation
- Capacités d'adaptation
- Patience, écoute, disponibilité
- Fermeté, autorité
- Etre pédagogue

SALAIRE :

Le secteur médico-social est porteur d'emplois mais il est difficile cependant, dans le cas de l'assistance familiale, d'évaluer les chances de recrutement ou de garantir des revenus fixes.

La demande sociale est plus importante dans les grandes villes. Il est possible, sous certaines conditions, de cumuler les fonctions d'Assistant(e) Familial(e) avec un autre emploi ou une retraite.

PRINCIPAUX DEBOUCHES :

Majoritairement, les assistants familiaux sont employés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance par les Conseils généraux.

D'autres secteurs d'intervention, comme les services de placement familiaux gérés par des établissements privés associatifs autorisés par les départements ou habilités par la justice ; les services d'accueil familial spécialisé ou encore l'accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto-juvénile, emploient également des assistants familiaux.

L'agrément est obligatoire pour devenir Assistant(e) Familial(e). Il n'y a pas d'évolution dans ce métier. En revanche, si cette première expérience peut donner envie de poursuivre une carrière dans le domaine médico-social, les possibilités de préparer un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, ou d'éducateur spécialisé sont alors envisageables.



Assistant(e) Familial(e)

LA FORMATION

UNE FORMATION EN ALTERNANCE :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Assistant(e) Familial(e) ne peut être suivie qu'**après le stage préparatoire à l'accueil de l'enfant**. Celui-ci est organisé par l'employeur dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié au titre du premier contrat de travail suivant l'agrément de l'Assistant(e) Familial(e) par le président du Conseil général.

Pour entrer en formation, le candidat doit déposer auprès de l'établissement de formation un **dossier d'inscription**.

FORMATION THEORIQUE :

La formation doit être suivie par tout Assistant(e) Familial(e) dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail. Elle s'adresse à des personnes en emploi.

* Durée : **18 à 24 mois**

* Formation théorique : 240 heures

La formation est organisée en 3 domaines de formation (DF), construits à partir des 3 domaines de compétences du métier :

- DF1 : L'accueil et l'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140 h)
- DF2 : L'accompagnement éducatif de l'enfant (60 h)
- DF3 : La communication professionnelle (40 h)

FORMATION PRATIQUE :

La formation étant en alternance, l'Assistant(e) Familial(e) qui la suit, est " en poste ". Pour valoriser au mieux cette expérience professionnelle, l'Assistant(e) Familial(e) en formation est accompagné(e) par un " référent professionnel " désigné au sein du service employeur.

LA SPECIFICITE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE BUC Ressources

- Un **parcours personnalisé**, avec un suivi individuel et collectif
- Une démarche de **créativité** articulée au projet pédagogique
- Une volonté de **favoriser la rencontre entre différents métiers**, filières, promotions
- Une **contribution importante des professionnels de terrain** (500 intervenants)

MODALITES D'ACCES ET FINANCEMENT :

- Sans conditions de diplômes
- Dossier d'inscription
- Financements : par l'employeur
- Avoir suivi un stage préparatoire de 60 heures organisé par son employeur